

LE MÉTIER

Se renseigner sur les métiers, les carrières, la rémunération, regarder ou lire des témoignages : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

LA FORMATION EN MASTER MEEF

Se renseigner, puis candidater en master MEEF :

<http://inspe.unistra.fr>

et nous suivre sur les réseaux sociaux !

<https://www.facebook.com/inspe.unistra/>

https://twitter.com/inspe_unistra

Étudiant ou futur étudiant

Contactez le service scolarité

service-scolarité-1@inspe.unistra.fr

service-scolarité-2@inspe.unistra.fr

LES CONCOURS* DE RECRUTEMENT ET LES RECRUTEMENTS CONTRACTUELS

* Attention : les concours ne sont pas organisés par l'INSPÉ.

Les étudiants passés en master MEEF ont le plus fort taux de réussite aux concours : + de 80%

Les concours de l'Éducation nationale :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Rubrique «devenir enseignant» puis «se repérer dans les concours»

D'autres secteurs (ex : enseignement privé sous contrat, enseignement agricole...) recrutent également des enseignants chaque année soit par contrat (CDD, CDI) soit par voie de concours.

DEVENIR ENSEIGNANT

Quelles ressources ?

2020-2021

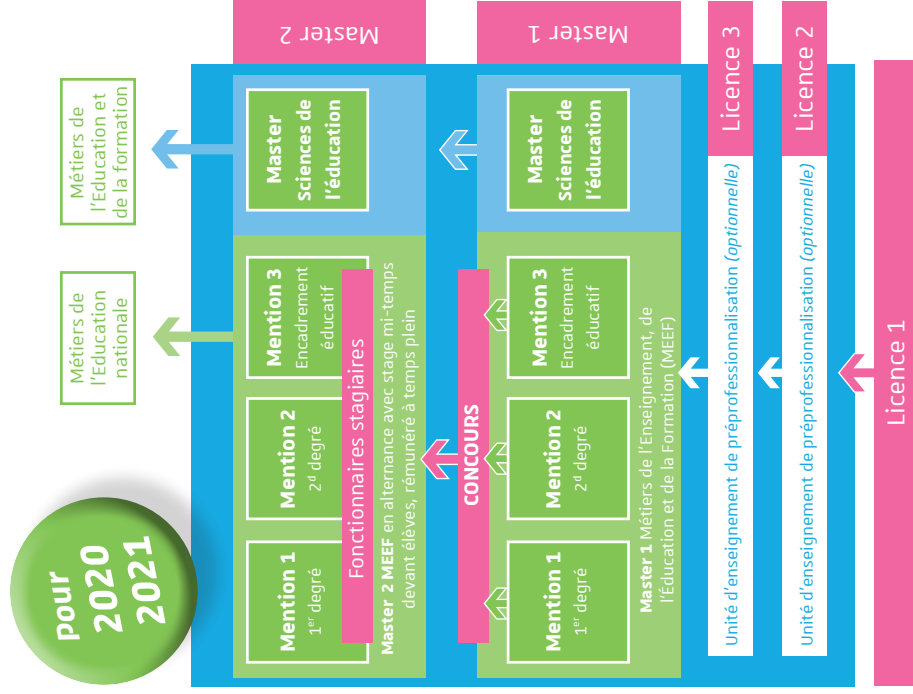
INFORMATION IMPORTANTE :

Dans le cadre de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 "Pour une École de la confiance", une réforme de la formation des enseignants est en cours :

- Le contenu de la formation en master MEEF présenté dans ce document connaîtra quelques évolutions dès la rentrée 2020 mais se déroulera toujours en deux ans.
- Les étudiants réaliseront toujours des stages sur le terrain : stage d'observation et pratique accompagnée et stage en responsabilité rémunéré.
- En 2022, les épreuves des concours (organisés par le ministère de l'Éducation nationale pour l'enseignement dans le secteur public, ainsi que les concours liés à l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement en lycée agricole...), actuellement placées à la fin de la 1^{ère} année de master, seront déplacées pour tous les candidats à la fin de la 2^{ème} année de master MEEF.



Le cursus de formation



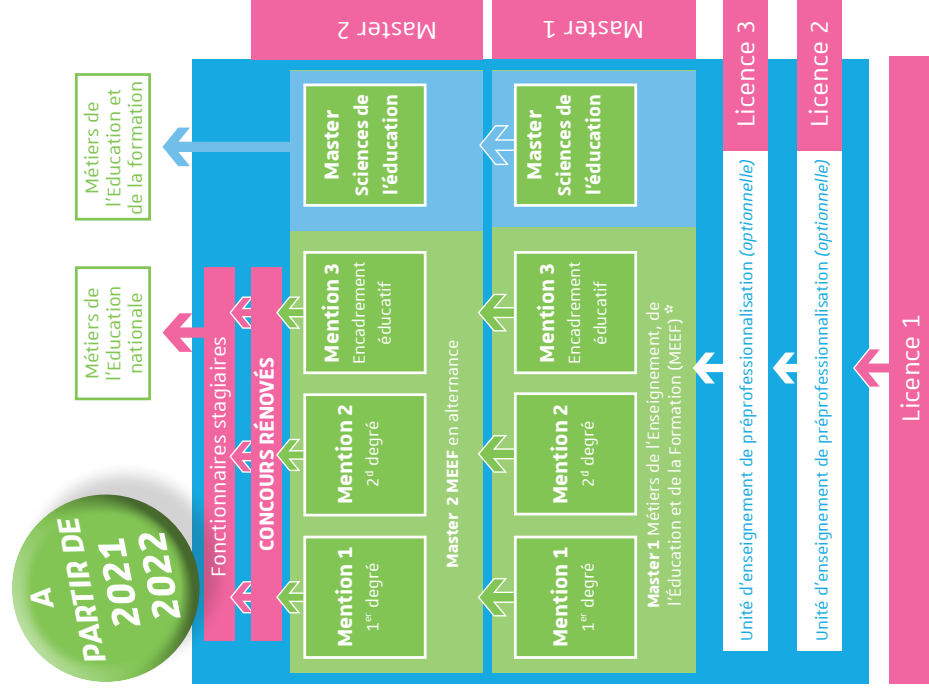
Les étudiants admis au concours à la fin de leur master 1 sans avoir validé leur année peuvent conserver pendant 1 an le bénéfice de leur admission au concours. Ce report d'admission leur permet d'avoir une nouvelle chance d'obtenir leur master.

Les étudiants de master 1 ayant échoué au concours 2020 ont poursuivi leur cursus de M2 et passeront à nouveau le concours en 2021.

Le nouveau cursus de formation

d'après la loi du 26/07/2019

«Pour une école de la confiance»



* Parcours aménagé pour les M1 entrant à la rentrée 2020

Pour la session 2021, les concours de l'enseignement seront encore accessibles aux étudiants de M1 et M2.

Pour la session 2022, seuls les M2 pourront passer les concours de l'enseignement (concours renouvelés).

L'organisation du master MEEF (pour 2020-2021)

